

Réunion du Conseil Communautaire 20.02.2009 / SPOY

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT. BAUDRY. LASSERTEUX. STAIGER. CHAITEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT LAVEVRE. BALLAND. ROBIN. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. BOULAY. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. CORMILLOT. GUINET. LETOUZEY. DURANT-BADET. MARTINEZ.

Suppléants : MM. VIARDOT.

Personnes excusées :

MM. BOIRIN. KROL.
Mmes

Personnes absentes :

M.

Assistaient également à la réunion :

MM. GRELET. THABARD. JOURNIAC. SCHWEIZER. USQUIN.
Mmes GUITTON. GRISON. TORRE.
M. DE LAMBERTERIE, percepteur

Rédaction : Véronique GOUDET, le 25.02.2009

Validation : Michel MAILLOT, le 9/03/2009

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Bilan Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Olinde FELGUEIRAS du cabinet H & D Bourgogne Sud présente le bilan de l'OPAH qui a eu lieu de 2005 à 2008.

2/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

M. VIARDOT signale que monsieur KROL était présent à la dernière réunion.
Le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2008 est adopté à l'unanimité

3/ Débat d'orientations budgétaires

Michel MAILLOT présente l'environnement économique, le contexte financier sur la COVATI ainsi que les perspectives 2009.

Nous vous avons remis un document élaboré par Alain Gradelet avec le concours des vice présidents, des services et moi-même.

Nous avons voulu pour ce premier budget du nouveau mandat, qu'il y ait plusieurs chapitres:
Comme pour les DOB précédents, ce document relate l'environnement économique international et national, le contexte institutionnel en particulier des finances publiques, le contexte financier de la COVATI, les perspectives budgétaires et fiscales pour 2009 que nous vous repréciserons sans trop entrer dans les détails car nous n'avons pas encore élaboré le budget.

Nous avons tenu pour être plus exhaustif et à la demande de certains de vous donner des tableaux vous fixant les grands chapitres du budget de la COVATI en partant bien entendu du budget 2008.

Tous ces éléments sont rassemblés dans ce document, qui n'est peut être pas totalement complet, qui mérite certainement d'être amélioré, mais nous sommes là pour en débattre et suivant les questions nous essaierons de l'améliorer.

Je ne vais pas vous faire un long discours sur la crise financière, qui se transforme en crise économique et en crise sociale, les médias nous en parlent tous les jours et nous en avons déjà ressenti les effets, certains d'entre nous ont même été touchés personnellement.

A cela s'ajoute une multitude de réformes qui se traduisent directement ou indirectement par des désengagements de l'Etat, (réforme de la DDE, de la DDA, de la poste.....) et d'annonces qui touchent de très près les collectivités locales, (réforme fiscale avec tout dernièrement l'annonce de la suppression de la TP, nous allons en reparler)

Tout cela n'incite pas à la confiance, et les collectivités élaborent leur budget dans un climat qui n'est pas des plus sereins.

Ce matin au Conseil général, nous avons eu un petit exposé de Monsieur le Directeur régional de la Banque de France qui nous a retracé le résultat d'une enquête auprès de 1000 entreprises bourguignonne sur les réalisations 2008 et les perspectives 2009.

Entre autre il a indiqué que depuis 3 ou 4 mois les carnets de commandes des entreprises industrielles avaient baissé de 50%.

Les premiers signes de récession ont eu lieu dès 200è, même si l'année 2008 n'a pas été trop mauvaise en terme de réalisations et de chiffre d'affaire, l'investissement industriel a baissé de l'ordre de 11%, les effectifs ont baissé de 2,4% et l'intérim de 40 %.

Les perspectives 2009 sont mauvaise avec des baisses d'activité dans tous les secteurs et en particulier dans le bâtiment (prévision de -25% en production).

L'intérim devrait baisser de nouveau de 40%.

Néanmoins il y a des signes de reprise liés à 3 facteurs :

- Les taux baissent fortement
- L'inflation diminue
- Mise en place rapide des différents plans de relance.

Il a conclu en disant qu'il conseillait aux entreprises de faire le « dos rond » en 2009 sachant qu'on pouvait espérer des perspectives plus réjouissantes en 2010 avec les effets de la relance américaine.

C'est peut être une bonne formule aussi pour nos collectivités locales, sachant que nous ne sommes pas toutes logées à la même enseigne.

Si on regarde plus attentivement le contexte de la COVATI.

Depuis 2002, notre communauté a beaucoup évolué en prenant assez rapidement des compétences importantes en particulier dès 2003 l'enfance jeunesse dont les coûts sont importants.

Lors de la création de la COVATI j'avais proposé 3 scénarios.

Le premier : peu ambitieux avec des taux de fiscalité relativement bas

Un second : assez ambitieux avec des taux plus élevés

Un troisième: médian avec les taux que nous avons appliqué en 2002.

Compte tenu des compétences choisies, nous avons retenu le scénario médian avec des taux qui ne pénalisaient pas trop les contribuables des petites communes qui ne pouvaient elle-même baisser leurs taux. C'était un choix raisonnable, d'autant plus que les premières années les dotations augmentaient fortement avant de plafonner la 3^e année et que les compétences en particulier l'enfance jeunesse n'étaient pas montées en puissance.

Cela nous a permis de remettre à niveau notre voirie inter communale, de même de gros chantier comme Gemaux Marcilly, de reprendre l'office du tourisme et de le déménager, l'école de musique, de lancer la zone de Til-Châtel puis lancer la SMA, de mettre en place des services comme le portage des repas, les commandes groupées, le SPANC, l'OPAH qui couvrent toutes les communes, la balayeuse. Et j'en oublie certainement.

Quand je discute avec les présidents de communautés de communes, toutes sont confrontées au même problème au bout de 3 ou 4 ans qui est l'évolution des ressources face aux besoins demandés d'investissement et surtout de fonctionnement qui augmente.

Ce que nous avons planifié c'est qu'après cette première période relativement faste de 4 à 5 ans où on fait face aux dépenses sans trop augmenter les impôts, elle soit relayée par les ressources issues de la zone de Til-Châtel.

Or comme vous l'avez constaté la zone a pris du retard, indépendamment de notre volonté, donc le relais sera pris plus tard alors que nous sortons d'une période d'investissements élevés.

A cela vient s'ajouter la crise dont je vous ai parlé, le désengagement de l'Etat, de la CAF, et une mesure qui paraissait au départ anodine mais en réalité est très pénalisante, Alain Gradelet vous en parlera, c'est le plafonnement de la TP.

Et tout cela à un moment, où compte tenu de la complexité des dossiers, des lois qui nous tombent dessus en particulier, l'assainissement, des permis de construire qui sont gérés avec difficulté à Dijon, de l'ATESAT qui risque de disparaître, il y a une forte demande de soutien de la part des communes les plus fragiles qui se sentent désemparées compte tenu des faibles moyens financiers et humains.

Compte tenu de ces éléments, pour les perspectives 2009, nous vous proposons les grandes lignes suivantes : à discuter bien évidemment.

Limiter au maximum l'investissement cette année sauf pour la zone de Til-Châtel dont le dossier semble se débloquer favorablement, mais aussi à condition que nous ayons des candidats.

Alors que chaque collectivité y va de son plan de relance dans le sillage du plan gouvernemental, nous en avons discuté ce matin au Conseil général, je vous en dirai quelques mots en fin de réunion, ce sera très difficile voire impossible à nous de s'inscrire dans cette démarche cette année, les communes peuvent le faire et le Conseil général avec la disposition offerte par l'Etat d'anticiper d'un an le versement du FCTVA à condition d'investir un euro de plus que la moyenne des 3 dernières années.

De répondre à la demande des communes en matière de soutien, avec le passage du demi poste du SPANC à un poste à temps complet qui permettra une nouvelle répartition des tâches en particulier administratives et de répondre mieux aux demandes des communes en la matière.

Suite au désengagement de la DDE de créer un poste pour assurer l'ingénierie des communes en particulier en matière de voirie et si possible au-delà car Nicolas sera complètement pris par la zone.

Nous proposons également de lancer ou relancer 2 actions afin de faire quelques économies : de revoir la convention avec le centre social qui arrive à terme cette année, il faudra peut-être faire des choix différents de ceux actuels compte tenu des relations assez difficiles (sur le plan administratif) depuis quelques temps avec le centre (aggravée par l'absence du directeur).

Et aussi de se fixer une politique pour l'école de musique. Nous sommes un peu victime de notre succès, même si désormais les structures sont bien stables et fonctionnent bien, plus il y a d'élèves plus ça coûte. Cette année c'est je crois 12000 euros en plus. Il faudra peut-être se fixer des limites. J'ai demandé au comité d'établissement de l'école de nous faire des propositions.

Déjà avec ce que nous vous proposons, cela demandera un effort important sur la fiscalité de la COVATI, même si le budget n'est pas encore établi, Alain Gradelet vous fera part de simulation, même si nos taux sont bas, il convient de ne pas trop amputer le pouvoir d'achat déjà mis à mal.

Mais comme le disait le directeur de la BDF, ce matin, il faut que nous soyons prêts quand la relance sera là et que nous continuons de mettre en place les meilleures conditions d'attraction de notre territoire.

Alain GRADELET présente le bilan financier de 2008 et le document « Débat d'Orientation budgétaire 2009 » remis aux délégués.

Voir également 2 documents en annexes. Tableaux sur la dette et sur le fonctionnement.

Marc CHAUTEMPS demande s'il ne sera pas difficile de remplir la Zone d'Activités étant donné la conjoncture économique actuelle, d'autres zones sont actuellement vides.

Michel MAILLOT répond que la zone de Til-Châtel est un investissement à long terme, que cette zone n'était pas dédiée uniquement à la logistique, il y a une grande partie réservée aux entreprises PME – PMI et une autre partie réservée aux services. Qu'elle est très bien située au Nord de l'agglomération dijonnaise qui se développe fortement. Elle a certainement de l'avenir dans le cadre du développement durable car elle pourra être raccordée au réseau ferré. De plus, un protocole d'accord pour la réservation de terrains a été conclu avec la société PROLOGIS jusqu'à fin 2009.

Luc BAUDRY remercie le Président et les Vice-Présidents pour les informations financières (prospective dette) et pour le règlement intérieur. Mais il demande que pour 2009 les prévisions budgétaires soumises par les commissions soient présentées ainsi que les conséquences si les travaux ne sont pas faits.

Une présentation des perspectives 2009 est détaillée par chaque vice-président dans le domaine qui le concerne.

Intervention de Alain VERGER :

- Pour information : entre le SPANC et l'étude à la parcelle la COVATI a avancé 103 000 € de trésorerie
- Il est envisagé de créer un demi poste supplémentaire sur l'administration générale afin de mettre en place un accueil téléphonique et physique et également répondre à la demande d'aide technique des petites communes.

Intervention de Daniel LAVEVRE :

- depuis deux ans les travaux de la route du camp américain ont été reportés (coût de l'ordre de 400 000 €) et la route est de plus en plus dégradée. Les travaux ne seront peut-être pas réalisés sur 2009.
- Il est envisagé la création d'un poste d'ingénierie pour pallier à la suppression des services réalisés par la DDE (devenir de l'ATESAT ?). Ce service serait refacturé aux communes à hauteur d'environ 67 % (calcul effectué sur plusieurs années en fonction des travaux de voirie réalisés).

Luc Baudry demande s'il ne serait pas judicieux de contractualiser l'embauche vers la fin de l'année du fait que l'étude sur 2009 a déjà été faite.

Gilbert Robin demande que la COVATI fasse un courrier pour prolonger l'ATESAT encore sur cette année.
Christophe MONOT demande si un tel poste ne serait pas plus intéressant à l'échelle du Pays.
Nicolas GOLMARD répond que toutes les communautés de communes n'ont pas la compétence voirie élargie et que c'est donc légalement impossible à moins d'une modification des statuts de certaines collectivités.

Intervention de Oger LUYT :

Ecole de musique :

Le nombre d'élèves est régulièrement en augmentation ce qui entraîne une hausse budgétaire.
Certains élèves viennent de communes extérieures aux trois cantons et ce nombre est en augmentation (13 élèves au 1/09/2008) ce qui pose le problème du coût (environ 500 € par élève) qui est en totalité à la charge des trois collectivités.
Afin de garantir une maîtrise budgétaire, il a été demandé à Jean-Charles THOMAS de proposer des solutions.

Le passage de l'école de musique en niveau III est à l'étude avec le Conseil Général. A l'heure actuelle les obligations du niveau III seraient satisfaites. Il reste à trouver une solution au niveau du secrétariat. Le passage en niveau III permettrait de bénéficier d'une subvention de 24 % de la masse salariale au lieu des 18 % actuels..

Tourisme :

Départ de Christelle BABY. Un nouveau recrutement est à l'étude après réorganisation du poste.

Intervention de Jean-Marc COLLET :

Petite enfance

- Maintenir les niveaux d'intervention du Relais Petite Enfance dans les communes
- Installer le Relais Petite Enfance dans ses nouveaux locaux (SMA)
- Proposer un projet de fonctionnement en partenariat avec l'ADMR favorisé par la proximité géographique dans la SMA.
- Travailler avec l'ADMR sur une convention de délégation de gestion de la future SMA.
- Participer aux comités de pilotage de fonctionnement de la SMA comme partenaire principal
- Participer en qualité de partenaire technique à la création d'une micro structure privée à Marsannay le Bois.

Enfance Jeunesse

- Maintenir la qualité de fonctionnement des centres de loisirs périscolaires et extrascolaires répartis sur le territoire.
- Adapter les horaires du Local Jeunes d'Is-sur-Tille en fonction de la demande.
- Relancer le fonctionnement d'un accueil spécifique pour les 10-13 ans.
- Maintenir les séjours hiver et été pour les 14/17 ans.
- Faire habiliter le centre de loisirs périscolaire de Til-Chatel et Saulx le Duc par les services de Jeunesse et Sports.
- Travailler sur le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 avec la CAF
- Accompagner le centre social pendant 6 mois (absence de direction)
- Mettre en perspective les scénarii pouvant être envisagés à la fin de la convention nous liant au centre social (31 12 2009)
- Relancer le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Accompagner la structuration de groupes de jeunes dans des villages de la Covati (Chaignay notamment)
- Accompagner la réflexion de construction d'un centre de loisirs (dans le cadre du Pays)
- Participer aux réunions d'instances (Caf – Msa – Jeunesse et Sports – Francas – Collège – Centre Social – ADMR)

Autres Actions Sociales

- Accompagner l'agent de développement mobilité sur le volet « enfance jeunesse » et « actions sociales »
- Maintenir le niveau de qualité du service portage de repas en réduisant les délais d'attente (partenariat avec Selongey – renforcer les critères de priorité)
- Participer aux réunions d'instances (Fédération des personnes âgées – comité développement social local (conseil général).
- Accompagner la réflexion de positionnement d'équipements publics sur le futur

Intervention de Christian BAUJARD :

Pour 2009, les dépenses toucheront principalement la section de fonctionnement mais les montants seront assez faibles, les grosses dépenses (réfection site, nouvelle conception de la plaquette...) ayant été réalisées

en 2008. Il est prévu en investissement l'achat d'un logiciel de mise en page pour les supports de communication.

Luc BAUDRY demande que les réunions soient indiquées sur le site dès leur programmation.

Le conseil prend acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

4/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

Chapitre I article 6 – ajout : Le président décide alors si ces questions ou problèmes sont mis en délibération ou renvoyés à la commission compétente.

Chapitre I article 2 : Il est convenu que les convocations seront envoyées 5 jours francs au minimum avant le conseil communautaire par courrier électronique.

Chapitre V article 26 : Le procès verbal des réunions de bureau sera envoyé à tous les délégués.

5/ Convention de groupement de commandes travaux de voirie 2009

Délibération 1/2009 :

Le Vice-Président donne lecture de la Convention de groupement de commande 2009

Cette Convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI) et les communes de CRECEY-SUR-TILLE, DIENAY, ECHEVANNES, GEMEAUX, LUX, MARCILLY-SUR-TILLE, MARSANNAY-LE-BOIS, PICHANGES, SAULX-LE-DUC, SPOY, TARSUL, VERNOT, VILLECOMTE et VILLEY-SUR-TILLE en vue de la réalisation de : Travaux d'aménagement de voirie - Programme 2009.

Il propose notamment :

- Que cette année encore, la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).
- De mettre en œuvre les dispositions de l'Ordonnance du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du Droit). Elle permet de ne pas délibérer à nouveau pour retenir l'entreprise titulaire du marché après la réunion de la Commission d'Appel d'Offres. La délibération d'approbation du D.C.E. et du lancement de la consultation publique suffit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer et à exécuter la Convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie programme 2009.

PRECISE que la Covati approuvera seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

PRECISE que la Covati mettra en œuvre les dispositions de l'Ordonnance du 6 juin 2005 (Art 65 I Loi du 9.12.2004 de simplification du droit). La délibération unique prise en début de procédure comportera obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché.

6/ Portage des repas à domicile

Délibération 2/2009

Le budget 2009 du service de portage de repas à domicile présenté par l'Hôpital local d'Is-sur-Tille à la Covati le 21 novembre 2008 montre la nécessité de porter le prix du repas livré à domicile de 8.14 euros à 8.30 euros au 1^{er} mars 2009, soit une augmentation de 0.16 euros par repas.

Le Conseil Communautaire, à unanimité,

ACCEPTE que le tarif des repas livrés aux bénéficiaires passe de 8.14 € à 8.30 € au 1^{er} mars 2009.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

7/ Frais de mission des Elus

Délibération 3/2009 :

Le Président rappelle au conseil communautaire que l'article L 2123-18 du C.G.C.T. dispose que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux ».

L'article R2123-22-1 (décret 2005-235 du 14 mars 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux et modifiant le code général des collectivités territoriales), prévoit désormais que les élus chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitées nécessités par l'exercice de ces mandats et d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise et peut être ponctuelle (congrès, colloque, assemblée générale à l'extérieur de l'agglomération dijonnaise, voyage d'informations).

Le remboursement forfaitaire s'effectue dans les limites du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat selon les modalités du décret 2006-781. Les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel font l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat.

S'agissant des autres moyens de transport, les élus bénéficient d'un remboursement aux « frais réels » sur présentation des titres de transport correspondants : billets de chemin de fer (1^{ère} ou 2^{ème} classe) ou d'avion, de transports en commun, taxi, parking.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de décider que chaque élu qui aura été autorisé sur ordre de mission par Monsieur le Président pour participer à un congrès, colloque, réunion, assemblée générale, visite d'informations, de structures communales en dehors de l'agglomération dijonnaise, puisse être remboursé des frais engagés par celui-ci dans le cadre de mandats spéciaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE que les frais engagés par les élus dans le cadre de mandats spéciaux seront remboursés selon la proposition ci-dessus énoncée.

Après vote 19 voix contre et 16 voix la délibération est refusée.

8/ Poste d'agent de mobilité

Le recrutement d'un agent de mobilité par la COVATI est prévu prochainement dans le cadre du contrat de Pays Seine et Tilles. Le poste sera entièrement financé par le Pays.

9/ Ambitions Côte d'Or

La COVATI va s'inscrire dans ce schéma proposé par le Conseil Général.

Une commission de travail est désignée. Elle sera composée du Président, des Vice présidents, Mmes Véronique GUITTON, Claude GUELAUD, Mrs Alain BOULAY, Luc BAUDRY, Eric SAULIN, Thierry MARTIN, Jean-Denis STAIGER, Bernard JOURNIAC, Pierre BEZIAN, François DUPIN, USQUIN.

10/ Questions diverses

➤ Sectorisation du collège Paul Fort

Une nouvelle réunion de concertation a eu lieu le 5 février avec le Conseil général, les élus des communes concernées, les parents d'élèves et les principaux de collèges. Les arguments présentés lors de la dernière réunion de concertation, consignés dans une délibération prise à l'unanimité des élus de la COVATI ont été maintenus. Aucune décision ne sera prise pour la rentrée 2009 par le Conseil général. Il a été demandé aux cinq Conseillers Généraux concernés de faire une proposition pour les années scolaires à venir.

➤ Syndicat de Pays

Lors de la dernière assemblée générale de l'association du Pays Seine et Tilles en Bourgogne, il a été envisagé la création d'un nouveau syndicat de Pays regroupant les 4 Communautés de communes (Grancey-le-Château ; Is-sur-Tille, Selongey et Saint Seine l'Abbaye) est à l'étude. Des projets de statuts ont été présentés. Monsieur MAILLOT a demandé qu'il soit prévu une part de proportionnelle, à définir, en fonction du nombre d'habitants de chaque communauté. Affaire à suivre.
L'ancien syndicat de pays serait dissout.

➤ Association des maires de Côte d'Or

Luc BAUDRY, délégué cantonal, indique qu'une commission ruralité (pour les communes de moins de 500 habitants) a été mise en place au sein de l'AMCO.
Les annuaires des maires et président des communautés de communes sont mis à disposition des communes.

La séance est levée vers 00 h 30